



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2022/04/25/2 portant sur

LA DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES ASSOCIES

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 25 avril 2022

PARTICIPANTS

Monsieur Pierre SCHIES - Directeur des interventions et de la coordination de l'Etat - représentant
Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes

Madame Sophie GLEIZES - Cheffe du Service économique de l'État en région – Tutelle des réseaux
consulaires – **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Madame Maryline PELOU - Inspectrice des finances publiques - Division pilotage de l'action
économique – représentant M. Claude BRÉCHARD **Directeur départemental des Finances Publiques
des Alpes-Maritimes,**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président,
MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, NASSIF Anis –
Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire,
Membres du Bureau.

Mesdames et Messieurs, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA
Stéphanie, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, DUPHIL
Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia,
JASSET Marc, LAYLY Eric, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX
Laurent, , MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie,
NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, RENAUDI
Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL
Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus
Titulaires.**

**50 Membres présents, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de
majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.**

Messieurs KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Messieurs, ALBISER Yves, BOUDET Ludovic, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, EBEL Jean-Marie,
FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique,
KLEINKLAUS Christophe, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SABATIER Marion, VALENZA
Marcello, **Membres Associés**



Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, CAMY César, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LEVI Jean-Pierre, MESSIKA Cyril, PLUMION Nicolas, PUY Michel, RIERA Julien, ROUGET Sylvain, SCARFONE Raymond, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**

DEPORT

Madame Laure CARLADOUS, **Membre élu Titulaire**

EXCUSES

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Messieurs, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, **Membres du Bureau.**

Madame et Messieurs, BERTELOOT Nathalie, DASSONVILLE Pascal, LELLOUCHE Jean-Pierre, MANE Jean, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, ROMERO Pierre, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Monsieur, BARNAUD Sandrine, JULIENNE Stéphane, LEMETAYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Messieurs, DELHOMME Christophe, MANSI Théo, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, **Présidents honoraires.**
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Messieurs, ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, CAPPELAERE Nicolas, **Membres Élus Titulaires.**

Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, GIBAUD Richard, MASSÉ Philippe, SERVANT Lionel, **Membres Associés,**

Messieurs LAURENTI Thomas, MOURET Bernard, **Conseillers Techniques**



EXPOSE PREALABLE :

La CCINCA peut désigner des Membres associés qui sont choisis parmi les personnes détenant les compétences en matière économique de nature à concourir à la bonne exécution des missions de la CCI.

Leur rôle et leurs attributions, ainsi que leurs droits et obligations, sont détaillés au sein des articles 37 et 38 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur.

Le nombre de membres associés ne peut excéder la moitié de celui des Membres élus de la CCINCA, soit 32 membres pour la présente mandature. Ils sont désignés après chaque renouvellement général, sur proposition du Bureau, par l'Assemblée Générale de la CCINCA. Leur mandat ne peut excéder la durée de la mandature.

Par ailleurs, sur proposition du Bureau, l'Assemblée Générale peut procéder entre deux renouvellements au remplacement des sièges vacants des Membres Associés ou désigner d'autres Membres associés dans la limite du nombre autorisé (à savoir 32 membres associés).

Suite au changement de mandature de la CCI Nice Côte-d'Azur intervenu lors de l'Assemblée Générale d'installation du 29 novembre 2021, il a été procédé à la désignation de 28 membres associés conformément à la procédure décrite ci-dessus, et plus spécifiquement de :

- 17 membres associés suite à l'Avis favorable du Bureau en date du 10 janvier 2022 et à la délibération de l'Assemblée Générale en date du 17 janvier 2022 ;
- 8 membres associés suite à l'Avis favorable du Bureau en date du 7 février 2022 et à la délibération de l'Assemblée Générale du 21 février 2022.
- 3 membres associés suite à la consultation du Bureau du 7 février 2022, à la consultation électronique du Bureau du 9 au 11 mars et à la délibération de l'Assemblée Générale du 21 mars 2022.

Le Président souhaite proposer la désignation de deux nouveaux membres associés.

VUS :

- L'article 36 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur,
- Les délibérations n° AG2022/01/17/2 du 17 janvier 2022, n° AG2022/02/21/2 du 21 février 2022, et n° AG2022/03/21/2 de l'Assemblée Générale ;
- L'engagement de déport de Mme Laure CARLADOUS ;
- L'Avis favorable du Bureau n° B-A2022/04/04/2 en date du 4 avril 2022.

CONSIDÉRANT :

- ✚ Le changement de mandature de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, intervenu lors de l'Assemblée Générale d'installation du 29 novembre 2021 ;
- ✚ Que 28 premières désignations de membres associés ont été approuvées par l'Assemblée Générale lors de ses séances du 17 janvier 2022, du 21 février 2022 et du 21 mars 2022 ;



- Que conformément à l'article 36 du Règlement intérieur, il pourra être proposé ultérieurement de procéder à la désignation d'autres Membres associés, dans la limite de 32 Membres, conformément à la procédure mentionnée en exposé préalable ;
- Que Mme Laure CARLADOUS, membre élue de la CCINCA et Directeur Général de SPADA CONSTRUCTION, s'est valablement déportée pour le vote de la délibération qui concernera la désignation de M. Florent NOIRAY, Directeur Commercial de Spada Construction, en tant que membre associé ;
- Que le Bureau de la CCINCA, lors de sa séance du 4 avril 2022, a émis un Avis favorable à l'unanimité de ses membres présents pour l'adoption de la présente délibération par l'Assemblée Générale.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- ▶ **DE DESIGNER** les Membres Associés nommément identifiés ci-dessous :

	Membre	Entreprise
29	Michèle HOELLARD	CIMA CONCEPT
30	Florent NOIRAY	SPADA CONSTRUCTION

Étant précisé que :

- ▶ La mise à jour de la liste des membres associés en exercice sera annexée au Règlement Intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur (Annexe 5).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 61
Nombre de participants à la séance : 50 (quorum : 31, atteint)
Nombre de déports : 1
Nombre de votes exprimés : 41 (quorum : 31, atteint)

Abstention : 9

Contre : 0

Pour : 41

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 25 avril 2022

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO

**LISTE DES MEMBRES ASSOCIES**

MANDATURE 2021-2026

*Réf. Délibération n° AG2021/11/29/13 : Assemblée Générale d'Installation du 29 novembre 2021**Réf. Délibération n° AG2022/01/17/2: Assemblée Générale du 17 janvier 2022**Réf. Délibération n° AG2022/02/21/2 : Assemblée Générale du 21 février 2022**Réf. Délibération n° AG2022/03/21/2 : Assemblée Générale du 21 mars 2022****Modifiée lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2022 (Délibération n° AG2022/04/25/2)***

Conformément à l'article 36 du Règlement intérieur, le nombre de membres associés ne peut excéder la moitié de celui des Membres élus de la CCINCA, soit 32 membres pour la présente mandature.

Dès lors, si l'Assemblée Générale venait à procéder à de nouvelles désignations pour compléter cette liste dans la limite de ce nombre, la délibération qui en résulterait engendrerait une modification de la présente annexe en conséquence.

	NOM	PRENOM	ENTREPRISE
1	EBEL	Jean-Marie	EMERIGE
2	SERVANT	Lionel	LE NEGRESCO
3	GOLDNADEL	Franck	AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR
4	FLORENCE	Patrick	ALLIANZ RIVIERA
5	BARNAUD	Sandrine	LA POSTE
6	MASSE	Philippe	PRODAROM
7	LEMETEYER	Chantal	MONACO MARINE
8	WELTER	Christine	LE CAVENDISH
9	ALUNNI	Max	ALBAX
10	PONSART	Pascal	VICAT
11	ALBISER	Yves	L'ALCOVE
12	KLEINKLAUS	Christophe	VEOLIA
13	IVALDI	Dominique	ID ETANCHEITE
14	CAPPELLAERE	Nicolas	INELDEA
15	GIBEAUD	Richard	AGL MARINE
16	ALEMANNI	Pierre	CLINIQUE ST JEAN
17	BALICCO	Laurent	BALICCO
18	DALBERA	Renaud	UNIS
19	GAROTTA	Mathieu	RIVIERA REALISATION
20	SABATIER	Marion	MATHEZ
21	VALENSA	Marcello	GRDF
22	BOUDET	Ludovic	CARMILA
23	GAUTIER	Philippe	GIANNI



24	DECROIX	Jean-Pascal	STME
25	RASPORT	Marc	COGEDIM
26	RAGNI	Marcel	RAGNI
27	JULIENNE	Stéphane	IMAC2
28	LUNDQVIST	Nathalie	BAIN ET CIE
29	HOELLARD	Michèle	CIMA CONCEPT
30	NOIRAY	Florent	SPADA CONSTRUCTION